

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE **Fonds Commun de Placement** **Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE** aura lieu le **16 mai 2016**.

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Actions
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi - 1053 -Les Berges du Lac- Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 10 parts de 10.000 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 62-2015 du 10 décembre 2015
Date de constitution	: 06 mai 2016
Durée de vie	: 10 ans
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi -1053- Les Berges du Lac -Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT 70-72, Avenue Habib Bourguiba -BP 520 - 1080 – Tunis Cedex
Distributeurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE-BIAT 70-72, Avenue Habib Bourguiba -BP 520 - 1080 – Tunis Cedex BIAT ASSET MANAGEMENT Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi -1053- Les Berges du Lac-Tunis BIATCAPITAL Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malawi -1053-Les Berges du Lac-Tunis.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat de :

- 5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription ;
- 4% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre une année et deux années à compter de la date de souscription ;
- 3% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre deux années et trois années à compter de la date de souscription ;
- 2% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre trois années et quatre années à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat de parts a lieu dans un délai compris entre quatre années et cinq années à compter de la date de souscription.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est accompagné d'une souscription du même porteur de parts effectuée sur la base de la même valeur liquidative et portant sur un nombre de parts supérieur ou égal au nombre de parts rachetées.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE , un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°16-0941 en date du 12 mai 2016 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie- BIAT (siège social et points de vente), de la BIATCAPITAL – Intermédiaire en Bourse sise au Boulevard principal, angle rue Turkana et rue Malawi -1053-Les Berges du Lac -Tunis et auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT sise au Boulevard principal, angle rue Turkana et rue Malawi -1053-Les Berges du Lac -Tunis.